



**Club Omnisport Populaire Breton – COPB**

Voile, Plongée, Escalade

31, rue du Commandant Drogou - 29 200 Brest

<http://copb29.com/>

# La réglementation

Cours du samedi 12 oct 2019



## **Sommaire**

### **Définitions et notions utiles**

L'activité plongée régie par le Code du Sport

La limite des 60 m à l'air

La notion de palanquée

La notion de prérogative

Les plongées d'exploration et les plongées d'enseignement

### **Les niveaux et les aptitudes de plongeur**

Panorama (jusqu'au P2)

Le PE-12

Le P1

Le P2

### **Le matériel obligatoire pour les plongeurs autonomes**

### **Les supports pédagogiques FSGT et le livret de formation**



## Sommaire

### ■ Définitions et notions utiles

L'activité plongée régie par le Code du Sport

La limite des 60 m à l'air

La notion de palanquée

La notion de prérogative

Les plongées d'exploration et les plongées d'enseignement

### Les niveaux et les aptitudes de plongeur

Panorama (jusqu'au P2)

Le PE-12

Le P1

Le P2

### Le matériel obligatoire pour les plongeurs autonomes

### Les supports pédagogiques FSGT et le livret de formation

## Définitions et notions utiles

### L'activité plongée régie par le Code du sport

Les textes de loi sont regroupés en recueils appelés codes : code civil, code pénal, code de l'environnement, etc .... Code du Sport, dont une section est dédiée à la pratique de la plongée.

⇒ **Les règles de pratique de la plongée en club sont fixées par la loi**

⇒ **Les plongeurs doivent en avoir une connaissance minimale, adaptée à leur niveau**

### La limite des 60 m pour la plongée à l'air

⇒ **La plongée à l'air est limitée en profondeur à 60 m maxi.**

### La notion de palanquée

On ne plonge JAMAIS SEUL en club, mais toujours en groupe (au moins 2). Un groupe de plongeurs est appelé palanquée. Au cours d'une plongée, les membres de palanquée :

⇒ Vont à la **même profondeur**

⇒ Effectuent le **même trajet**

⇒ Plongent la **même durée**

### La notion de prérogative

Désigne en plongée les droits à ... qui varient selon les niveaux. Les prérogatives autorisent ainsi progressivement :

- À plonger plus **profond**, par étapes bien définies
- À plonger d'abord **encadré** par un moniteur, puis en **autonomie**
- À **encadrer**

### Les plongées d'exploration et les plongées d'enseignement

Les plongées d'**enseignement** (=formation) sont réalisées dans le cadre d'un cursus d'apprentissage en vue de l'obtention d'un niveau de plongée.

Les plongées d'**exploration** (=explo) sont celles réalisées en dehors de toute action d'enseignement.

⇒ Les plongées d'exploration et d'enseignement mettent en jeu des **prérogatives différentes**. *Par exemple, un plongeur niveau 2 peut plonger en autonomie à 20 m mais n'est pas autorisé à encadrer.*



## Sommaire

### Définitions et notions utiles

L'activité plongée régie par le Code du Sport

La limite des 60 m à l'air

La notion de palanquée

La notion de prérogative

Les plongées d'exploration et les plongées d'enseignement

### Les niveaux et les aptitudes de plongeur

Panorama des niveaux de plongée

Le PE-12

Le P1

Le P2

### Le matériel obligatoire pour les plongeurs autonomes

### Les supports pédagogiques FSGT et le livret de formation

## Les niveaux et les aptitudes de plongeur

### Panorama des niveaux de plongée

Historiquement, la réglementation de la plongée de loisir en club distinguait **4 niveaux différents** dénommés niveau 1 (= P1), niveau 2 (=P2) ... jusqu'à niveau 4 (=P4), qui étaient caractérisés par des prérogatives croissantes en terme de profondeur et de capacité à plonger en autonomie. Un cinquième niveau (=P5) désignait la capacité à organiser des plongées d'exploration en tant que Directeur de Plongée.

Le Code du Sport conserve aujourd'hui la notion de niveaux mais a également introduit la notion d'**aptitudes**, qui sont des compétences devant être maîtrisées par les plongeurs.

⇒ **Les niveaux regroupent une ou plusieurs aptitudes**

On distingue les aptitudes :

- De Plongeur Encadré (=PE)
- De Plongeur Autonome (=PA)
- À différentes profondeurs

Plongées d'exploration en milieu naturel			
Aptitudes de Plongeur Encadré		Aptitudes de Plongeur Autonome	
<b>Débutant</b>	Encadré de 0 à 6 m	<i>pas d'autonomie pour les débutants</i>	
<b>PE12</b>	Encadré entre 0 et 12 m	<b>PA12</b>	Autonome entre 0 et 12 m
<b>PE20</b>	Encadré entre 0 et 20 m	<b>PA20</b>	Autonome entre 0 et 20 m
<b>PE40</b>	Encadré entre 0 et 40 m	<b>PA40</b>	Autonome entre 0 et 40 m
<b>PE60</b>	Encadré entre 0 et 60 m	<b>PA60</b>	Autonome entre 0 et 60 m

Niveaux	Aptitudes	Prérogatives en exploration
<b>Débutant</b>		Encadré de 0 à 6 m
	PE12	Encadré de 0 à 12 m
<b>Niveau 1 (=P1)</b>	PE20	Encadré de 0 à 20 m
<b>Niveau 2 (=P2)</b>	PE40 + PA20	Autonome de 0 à 20 m
		Encadré de 0 à 40 m
	PA40	Autonome de 0 à 40 m
<b>Niveau 3 (=P3)</b>	PE60 + PA60	Autonome de 0 à 60 m
		Encadré de 0 à 60 m
<b>Niveau 4 (=P4)</b>	PE60 + PA60 + Guide de palanquée	

⇒ **Le niveau 2 = l'autonomie à 20 m**  
 ⇒ **Le PA20 est aussi appelé « Open Water ».** Son contenu répond à une norme internationale.

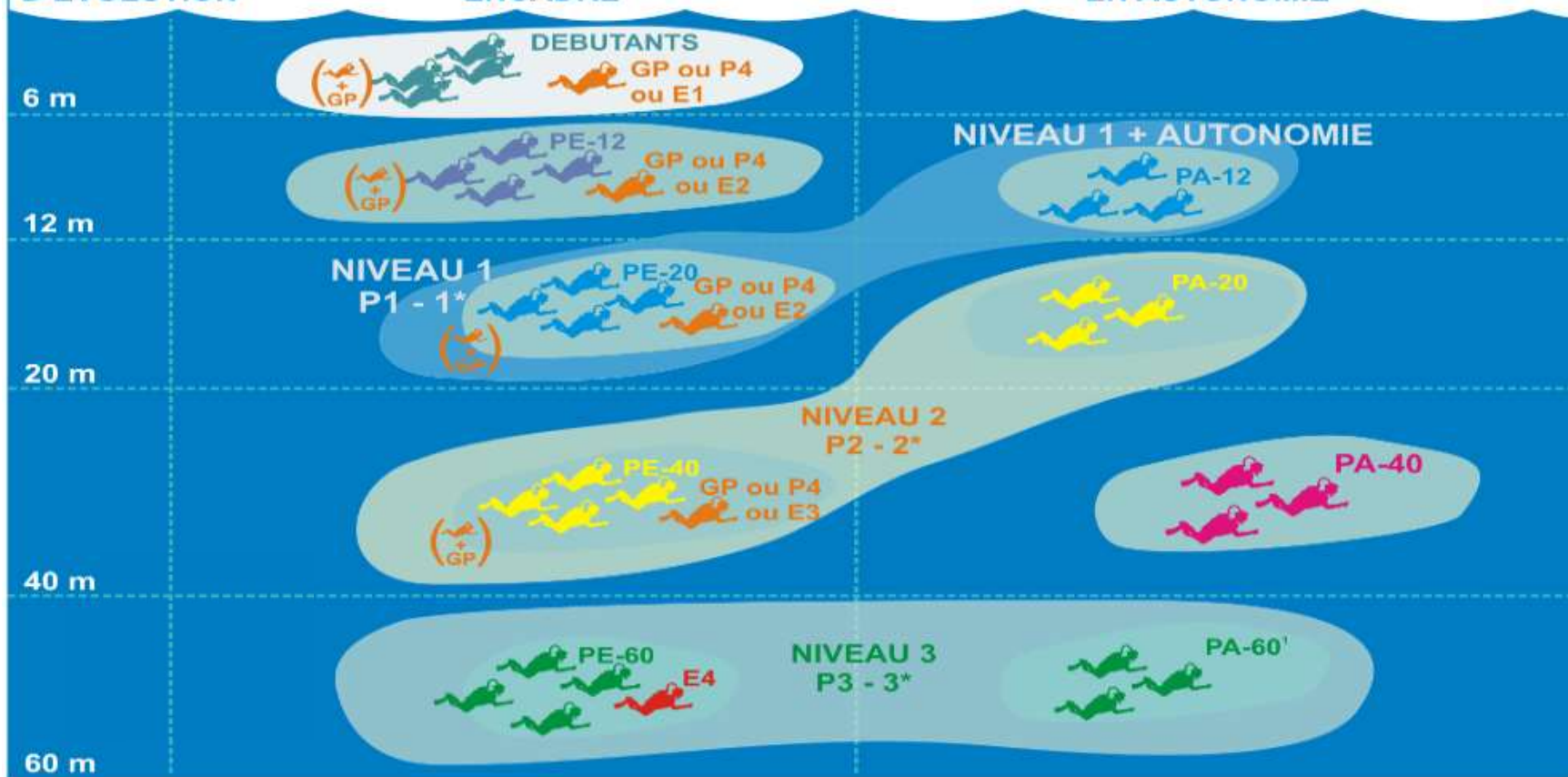
NB : Le Niveau 5 (=P5) correspond à la prérogative de Directeur de Plongée en exploration seule en milieu naturel

## CONDITIONS D'EVOLUTION EN EXPLORATION EN PLONGEE A L'AIR EN MILIEU NATUREL

ESPACES  
D'EVOLUTION

APTITUDES A PLONGER  
ENCADRE

APTITUDES A PLONGER  
EN AUTONOMIE





## Sommaire

### Définitions et notions utiles

L'activité plongée régie par le Code du Sport

La limite des 60 m à l'air

La notion de palanquée

La notion de prérogative

Les plongées d'exploration et les plongées d'enseignement

### Les niveaux et les aptitudes de plongeur

Panorama des niveaux de plongée

Le PE-12

Le P1

Le P2

### Le matériel obligatoire pour les plongeurs autonomes

Les supports pédagogiques FSGT et le livret de formation

## Le PE12

**Age minimum** : 12 ans

**Aptitudes requises** : aucune

**Conditions de validation** : maîtrise des compétences (cf livret du plongeur), 2 plongées en mer réussies

**Nombre de plongeurs dans la palanquée** : 4

**Prérogatives** : profondeur maxi 12 m, plongées encadrées seulement

**Encadrement** : Guide de palanquée (P4) en explo ou E2 en formation

## Le P1 (PE20)

**Age minimum** : 12 ans

**Aptitudes requises** : au COPB : PE12

**Conditions de validation** : maîtrise des compétences (cf. [livret du plongeur](#)), 5 plongées en mer réussies

**Nombre de plongeurs dans la palanquée** : 4

**Prérogatives** : profondeur maxi 20 m, plongées encadrées seulement

**Encadrement** : Guide de palanquée (P4) en explo ou E2 en formation

## Le P2 (PE40 + PA20)

**Age minimum** : 14 ans pour le PA20, 16 ans pour le PE40

**Aptitudes requises** : PE20

**Conditions de validation** : maîtrise des compétences (cf livret du plongeur), 7 plongées en mer réussies entre 0 et 20 m, 6 plongées en mer réussies entre 20 et 40 m.

**Nombre de plongeurs dans la palanquée** : 4

**Prérogatives** : profondeur maxi 20 m en autonomie pour les plongeurs majeurs, profondeur maxi 40 m pour les plongées encadrées

**Encadrement** : Guide de palanquée (P4) en explo ou E3 en formation



## Sommaire

### Définitions et notions utiles

L'activité plongée régie par le Code du Sport

La limite des 60 m à l'air

La notion de palanquée

La notion de prérogative

Les plongées d'exploration et les plongées d'enseignement

### Les niveaux et les aptitudes de plongeur

Panorama des niveaux de plongée

Le PE-12

Le P1

Le P2

### Le matériel obligatoire pour les plongeurs autonomes

Les supports pédagogiques FSGT et le livret de formation

### Le matériel obligatoire pour les plongeurs autonomes et les plongées encadrées > 20 m

- un manomètre
- Un gilet stabilisateur
- profondimètre + montre + tables de plongée OU ordinateur
- Un deuxième étage en secours (octopus) ou deux détendeurs complets (1<sup>er</sup> + 2<sup>ème</sup> étage)
- Un parachute de palier (pour se signaler en surface)

Et bien sûr : palmes, masque, tuba, combinaison ...

### Les supports pédagogiques FSGT et le livret de formation

N'hésitez pas à visiter le site internet de la section plongée de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) à laquelle le COPB est affilié. Vous y trouverez de nombreuses ressources pédagogiques.

⇒ <http://plongee.fsgt.org/>

A imprimer chez vous et à ramener pour la prochaine séance en piscine, **vos** livret de formation :

⇒ [PE12](#)

⇒ [P1](#)

⇒ [PA20 et PE40](#)